

*Privilège—M. Lawrence*

Même le député de Welland devrait admettre que la lettre du solliciteur général était fautive. Il l'a signée. On essaie peut-être de nous faire croire qu'il ne savait pas ce qu'il signait—je suppose qu'il aurait pu envoyer une copie du Notre père au député de Northumberland-Durham et l'adopter comme politique de l'État.

**M. Raiton:** Comment le saurait-il?

**M. Nielsen:** Cela révèle quelque chose d'intéressant, pour ceux qui sont chargés du trésor bien sûr!

La seconde remarque que j'aimerais faire à propos de ces questions qui sont parfaitement exactes c'est que, pour qu'il y ait une question de privilège à prime abord, il faut que l'action commise soit délibérée. Les députés d'en face ont fait des remarques acérées et même certains députés de ce côté-ci ont trouvé comme excuse que le solliciteur général alors en fonctions ne savait pas que cette lettre était inexacte. Mais c'est lui qui a signé la lettre, monsieur l'Orateur. Il faut bien que la responsabilité ministérielle commence et finisse quelque part. Il fallait que ce soit délibéré. Lorsqu'il a signé cette lettre, elle induisait délibérément son correspondant en erreur. Il n'y a pas de doute là-dessus.

La lettre émanait du solliciteur général, donc du gouvernement. Elle venait du solliciteur général puisqu'il l'a signée. Il a donc fait une déclaration fautive et par conséquent le gouvernement a ainsi induit en erreur un député de la Chambre et par conséquent, comme monsieur l'Orateur l'a déclaré, il y a par là même outrage à la Chambre et, à mon avis, les commentaires des journalistes à propos des délibérations d'hier sont parfaitement exacts. Cette lettre a délibérément induit en erreur et le député de Northumberland-Durham et la Chambre.

En 1963, le prédécesseur du premier ministre souffrait de ce que nous avons surnommé alors des crises d'amnésie sélective. Dès que certains souvenirs risquaient d'embarrasser le gouvernement, que ce soit au sujet de l'affaire Rivard, du scandale des meubles ou de la question Munsinger, les ministres, fort à propos, oubliaient les circonstances de l'affaire. Ils ne pouvaient plus s'en souvenir. C'était de l'amnésie sélective. L'ancien premier ministre est revenu en avion de l'Île-du-Prince-Édouard en compagnie du ministre de la Justice alors en fonctions—que Dieu ait son âme—et il a appris certaines choses, que par la suite, il a oubliées.

Cette affliction qui semblait atteindre le gouvernement du jour, semble particulière aux libéraux. Aujourd'hui, ils ne souffrent plus d'amnésie sélective mais de ce que je pourrais surnommer d'aveuglement volontaire, grâce auquel celui qui en est affligé soutient que s'il ne voit rien de mal, il peut nier la réalité. A maintes reprises, le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré à la Chambre—et j'ai des myriades d'exemples que je pourrais citer—que bien entendu le gouvernement est responsable de la politique des services de sécurité.

**M. Raiton:** Vous devriez écrire des contes pour enfants.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Welland est mieux placé que moi pour écrire des contes pour enfants.

[M. Nielsen.]

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Vous en avez le talent.

**M. Nielsen:** Le député de Northumberland-Miramichi de devrait pas parler de talent après la triste représentation qu'il nous a donnée au cours du débat de cet après-midi. Depuis que je suis à la Chambre, je n'ai jamais rien entendu de plus inepte que son intervention dans ce débat. Tout comme le président du Conseil privé il a demandé «Qui l'a mal renseigné?» Il cherchait sur qui rejeter la responsabilité d'avoir mal informé la Chambre. Il ne savait pas qui ce pouvait être.

Il faut se demander, monsieur l'Orateur, qui a signé la lettre de fausses informations envoyée à un député du Parlement. Qui a signé la lettre et induit délibérément en erreur le député de Northumberland-Durham? C'est le solliciteur de l'époque et je suis heureux qu'il soit à la Chambre en ce moment. Il est étrangement silencieux. On s'attendait à ce qu'il prenne part au débat et rétablisse les faits. C'est la seule réponse à ma question et elle est toute simple.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Très simple, voilà le problème.

**M. Nielsen:** Très simple et très précise. Lorsqu'un ministre signe une lettre, on est en droit de conclure qu'il l'a lue. Si la lettre déclarait que le courrier n'était pas ouvert, on est également en droit de supposer que le ministre reconnaissait que le fait de signer une lettre aussi catégorique sans poser de questions était très grave. Il est inconcevable qu'une personne logique et raisonnable puisse croire que le gouvernement maintient un service de sécurité sans être le moins du monde informé des activités de ce service. Je ne le crois pas.

● (2032)

Je crois que la lettre adressée au député de Northumberland-Durham renfermait des renseignements de nature à le tromper et c'est ce que croit également M. l'Orateur.

La motion réclame une enquête, mais les députés d'en face ne veulent rien savoir parce que le solliciteur de l'époque serait appelé à témoigner. Il faudrait ensuite que le gouvernement majoritaire recoure comme d'habitude à l'obstruction. Mais, même alors, des faits accablants et embarrassants auraient été mis à jour. Tel est le but de la motion.

Le président du Conseil privé a voulu nous faire croire que c'était à la Chambre d'en décider. Le député d'Oshawa-Whitby lui a très exactement tracé la procédure normale que la Chambre doit suivre lorsqu'elle examine des questions de cette nature. Il faut renvoyer la question au comité, ce dernier doit recueillir les faits et faire rapport à la Chambre qui alors seulement devra prendre une décision.

Or, sur les instructions de leur whip, les députés ministériels font la sourde oreille. Ils ne veulent rien entendre ayant déjà décidé que l'affaire ne serait pas renvoyée au comité, que nous n'obtiendrons pas de renseignements et que l'affaire s'éteindra ici même. Ils y réussiront grâce à leur majorité. Les faits resteront cachés.

**Une voix:** Oh, oh!